

**- RÉSOLUTION SUPPLÉMENTAIRE -
PROGRAMME DE DOCUMENT STATISTIQUE THON OBÈSE**

**TITRE : Résolution supplémentaire de l'ICCAT
sur le programme de document statistique thon obèse
(Communiquée aux Parties contractantes : 22 mars 2002)**

RAPPELANT que la *Recommandation de l'ICCAT concernant le programme de Document statistique Thon obèse* a été adoptée à la réunion de 2001 de la Commission, et que ce programme exige la validation du Document statistique par un fonctionnaire du gouvernement ou toute autre personne ou institution habilitée à cet effet de l'état de pavillon du bateau qui a pêché le thon;

RAPPELANT ÉGALEMENT que la *Résolution supplémentaire de l'ICCAT pour renforcer l'efficacité des mesures de l'ICCAT visant à éliminer la pêche illicite, non-réglémentée et non-déclarée des grands palangriers thoniers dans la zone de la Convention et dans d'autres zones* a été adoptée à la réunion de l'an 2000 de la Commission;

RECONNAISSANT que les bateaux IUU inscrits au programme de mise à la casse du Japon et au programme de ré-immatriculation du Taïpei chinois entrepris pour éliminer la pêche IUU vont faire face à des difficultés pour obtenir la validation gouvernementale du pays de pavillon;

NOTANT que le Taïpei chinois a récemment émis un décret administratif pour encourager la ré-immatriculation, et qu'une liste des bateaux qui ont sollicité cette ré-immatriculation sera disponible après le 31 décembre 2001;

CONSCIENTE que l'une des principales espèces visées par les palangriers thoniers IUU est le thon obèse;

LA COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION
DES THONIDÉS DE L'ATLANTIQUE (ICCAT) DÉCIDE:

- 1 Nonobstant le paragraphe 2 de la *Recommandation de l'ICCAT concernant le programme de Document statistique Thon obèse*, les Parties contractantes et les Parties, Entités et Entités de pêche non-contractantes coopérantes peuvent accepter un document validé, par un fonctionnaire du gouvernement ou toute autre personne habilitée à cet effet du Japon ou du Taïpei chinois, concernant les thons obèses capturés par les bateaux participant au programme de mise à la casse du Japon tels qu'ils sont énumérés dans l'**Appendice**, et ceux participant au programme de ré-immatriculation et auxquels il a été concédé une immatriculation temporaire au Taïpei chinois, sous réserve que ces bateaux pêchent de façon conforme aux mesures de conservation et de gestion de la Commission.
- 2 Le Taïpei chinois remettra à la Commission, au plus tard le 31 janvier 2002, la liste des bateaux qui détiennent une immatriculation temporaire. Le Secrétaire exécutif la diffusera à toutes les Parties contractantes et Parties, Entités et Entités de pêche non-contractantes coopérantes.
- 3 Le Japon et le Taïpei chinois réviseront la performance des bateaux sur l'Appendice, et remettront la révision de ce dernier à la Commission d'ici le 1er juillet 2002.
- 4 L'Appendice II de la *Résolution supplémentaire de l'ICCAT pour renforcer l'efficacité des mesures de l'ICCAT visant à éliminer la pêche illicite, non-réglémentée et non-déclarée des grands palangriers thoniers dans la zone de la Convention et dans d'autres zones* adoptée à la réunion de 2000 de la Commission sera remplacé par la liste qui va être remise aux termes du paragraphe 2 ci-dessus. L'Appendice II en question restera sans effet.

Liste des bateaux participant au Programme de mise à la casse du Japon

jusqu'au 1 novembre 2001)

	<i>Année Mise casse</i>	<i>Nom des bateaux</i>		<i>Etat de pavillon</i>	<i>Jauge</i>	<i>Année construction</i>	<i>Lieu de pêche</i>
1	2002	盈智 66號	YING CHIN HSIANG 66	BOLIVIE	379	1979	INDIEN
2	2002	華成 707號	HUA CHENG 707	CAMBODGE	606	1980	INDIEN
3	2002	華忠 808號	HUA CHUNG 808	CAMBODGE	549	1980	INDIEN
4	2002	振發 736號	CHEN FA 736	PHILIPPINES	636	1979	ATLANTIQUE
5	2002	中義 85號	ZHONG I 85	BOLIVIE	437	1976	PACIFIQUE
6	2002	連太	LIEN TAI	BELIZE	491	1979	ATLANTIQUE
7	2003	傑佛 131號	JEFFREY 131	BELIZE	597	1980	PACIFIQUE
8	2003	穩發 236號	WIN FAR 236	GUINEE E.	672	1978	INDIEN
9	2003	穩發 266號	WIN FAR 266	GUINEE E.	535	1979	INDIEN
10	2003	金億 ▪	CHIN I MING	BOLIVIE	663	1979	ATLANTIQUE
11	2003	金長 ▪	CHIN CHANG MING	BOLIVIE	578	1980	ATLANTIQUE
12	2003	金昇	GOLDEN RICH (previous : ZHONG XIN 26)	BOLIVIE	520	1974	ATLANTIQUE
13	2003	啓滿號	CHI MAN	BOLIVIE	556	1982	INDIEN
14	2003	鴻佑 112號	HUNG YU 112	BOLIVIE	690	1981	INDIEN
15	2003	鍾強壹號	CHEN CHIANG 1	GUINEE E.	578	1988	INDIEN